

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00213

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ECHANGE D'EAU POTABLE AVEC LA COMMUNE DE GRAMMOND DEPUIS LE SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE FONTANES

Le Bureau Métropolitain a été convogué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, Jean-Yves CHARBONNIER. Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION. M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS. M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT. M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme M. M. Michel Siham LABICH, Claude LIOGIER, MAISONNETTE. Pascal MAJONCHI. Gérard MANET. Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, Gilbert Μ. M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE Le 21 juin 2018 VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180509-D201800213I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ECHANGE D'EAU POTABLE AVEC LA COMMUNE DE GRAMMOND DEPUIS LE SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE FONTANES

Le service de distribution d'eau potable de Fontanès délivre de l'eau en gros à la commune de Grammond pour compléter ses ressources assurées par des captages.

Parallèlement, le service de Fontanès peut bénéficier d'une interconnexion de secours en substitution et en cas d'indisponibilité des sources communales et des apports de l'eau de la Ville de Saint-Etienne transitant par la commune de Saint-Héand.

Ces échanges d'eau sont effectués dans le cadre d'une convention adoptée en juillet 2006 pour une durée de 12 ans.

Cette convention arrive donc à son terme et une nouvelle convention doit être établie. Par ailleurs, il convient d'en revoir le contenu pour intégrer :

- le transfert de la compétence eau potable de Fontanès à Saint-Etienne Métropole,
- le nouveau périmètre du contrat de délégation qui sera en vigueur sur la commune de Fontanès à compter du 1^{er} juillet 2018 et qui inclura le périmètre de la commune de Saint-Héand.
- de nouvelles conditions tarifaires de fourniture d'eau potable à Grammond (3,4 € HT/m³ intégrant la part collectivité et la part délégataire).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la convention de fourniture et d'achat d'eau potable à la commune de</u> <u>Grammond pour une durée de 12 ans.</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de fourniture et d'achat d'eau à la commune de Grammond.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU